

**Extension de la zone industrielle et portuaire de
LAUTERBOURG - Avenant à la convention financière**

Rapport n° CP/2011/568

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'avenant n°1 à la convention financière relative à la PFDA de l'extension de la zone industrielle et portuaire de LAUTERBOURG.

La Plate-Forme Départementale d'Activités de l'extension de la zone industrielle et portuaire de LAUTERBOURG porte sur une surface de 50 ha environ.

Initialement, sa maîtrise d'ouvrage devait être partagée entre la Communauté de Communes de la Lauter, pour ce qui concerne la viabilisation primaire, et le Port Autonome de STRASBOURG, pour ce qui relève de la viabilisation secondaire.

A ce titre, le soutien financier apporté par la collectivité départementale à ce projet, d'un montant global de 7 M€, se répartissait de la manière suivante :

- Port Autonome de STRASBOURG :
 - 1,5 M € de subvention
 - 2 M€ d'avance remboursable
- Communauté de Communes de la Lauter :
 - 2,5 M € de subvention
 - 1 M€ d'avance remboursable

En accord avec la Communauté de Communes de la Lauter, le Port Autonome de STRASBOURG assure in fine l'intégralité des travaux de viabilisation de la PFDA.

Dans ce contexte, il est proposé de modifier la répartition des aides départementales allouées à ce projet en les attribuant en intégralité au Port Autonome de STRASBOURG.

Ainsi, l'article 2 « Modalités de financement du projet de la plate-forme départementale » de la convention financière établie le 21 décembre 2009 entre la collectivité départementale, la Communauté de la Lauter, le Port Autonome de STRASBOURG et l'ADIRA pourrait être modifié de la manière suivante :

La participation départementale au bénéfice du Port Autonome de STRASBOURG est fixée à hauteur de :

- 4 M € de subvention
- 3 M€ d'avance remboursable

Les autres articles de la « convention financière relative au financement de l'extension de la zone industrielle et portuaire de LAUTERBOURG – Plate forme départementale d'activités LAUTERBOURG – et à l'organisation de la solidarité financière sur le territoire de répartition » resteraient inchangés.

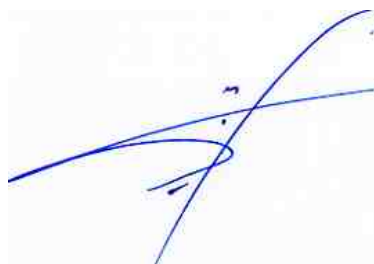
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *aprouve l'avenant n°1 à la convention financière relative à la PFDA de l'extension de la zone industrielle et portuaire de LAUTERBOURG*
- *autorise son Président à signer ledit avenant.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL